

Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le COVID-19?

Recommandation [20.136](#) du groupe Pop-Verts-solidaritéS

1ère signataire : **Brigitte Neuhaus**

Applaudissements

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Ces applaudissements de reconnaissance, les femmes et les hommes qui ont œuvré au front pendant le pic de la crise du coronavirus, comme par exemple le personnel de vente, des services postaux, des transports et le personnel des institutions de santé les ont entendus tous les soirs pendant deux mois.

Je pourrais vous inviter à en faire de même aujourd'hui pour les remercier encore, mais je crois qu'il est grand temps de passer du geste symbolique à des actes concrets.

D'ailleurs plusieurs entreprises privées ont déjà annoncé une gratification pour leur personnel.

Par contre, les inégalités et la sous-rémunération qui frappent de nombreuses travailleuses et travailleurs ne sont toujours pas résolues, elles doivent être reconnues et corrigées.

Aujourd'hui toutefois la recommandation PVS cible le personnel des institutions de santé, pour deux raisons, d'une part la pénurie croissante qui sévit au sein du personnel soignant, d'autre part son exposition toute particulière aux méfaits du coronavirus.

En effet, le caractère exceptionnel de la situation vécue par le personnel des institutions de soins, personnel qui a travaillé avec des patients atteints par la Covid -19 ou suspectés de l'être, que ce soit au RHNE, dans les EMS ou les soins à domicile doit être souligné et reconnu. Ce personnel a été confronté à des risques et contraintes tout à fait inédits : risque d'être contaminé par un virus méconnu et potentiellement mortel, peur de contaminer sa famille, stress et peur de se trouver face à une situation non maîtrisée comme en Italie ou en Chine, fatigue liée aux heures supplémentaires, aux vacances reportées, stress lié à des responsabilités nouvelles, pour ne citer que quelques aspects. Tout cela va bien au-delà d'un travail normal. Pourtant le personnel a répondu présent pour garantir les besoins des institutions et de la population, il a montré un engagement sans faille, un professionnalisme exemplaire, mettant en retrait sa propre personne et parfois sa famille, pour assurer les prestations indispensables à la société, pour vous, pour nous tous, qu'il en soit ici encore remercié.

Mais ce travail exceptionnel doit être reconnu autrement que par un simple merci.

C'est pourquoi le groupe PopVertsSol demande un geste concret de reconnaissance sous forme d'une gratification extraordinaire de l'ordre de CHF 1000.- ou l'équivalent en jours de congé compensatoires, au choix des personnes directement confrontées à

des patients atteints par la Covid-19 ou suspectés de l'être, ceci en plus du rattrapage des heures supplémentaires effectuées sous forme de congé ou de leur paiement majoré de 25 % comme le prévoit la CCT Santé 21.

Certains rétorqueront que c'est déjà fait : le Conseil d'Etat a décidé en effet d'introduire 8 mois plus tôt la revalorisation de 1,2 % négociée en 2016 dans le cadre de la CCT Santé 21, dont l'introduction a été repoussée à son échéance ultime par les institutions concernées, soit décembre 2020.

C'est un geste bien réel et concret pour lequel le Conseil d'Etat doit être remercié, mais ce n'est pas suffisant. Car associer ce geste à une reconnaissance pour le travail exceptionnel effectué dans le cadre de la crise du coronavirus, c'est simplement oublier l'origine de cette revalorisation. En effet, pour mémoire, la revalorisation de la grille salariale, en réalité 2 x 1,2%, a été négociée en 2016 afin de compenser le passage de 40 à 41 heures du travail hebdomadaire du personnel soumis à la CCT Santé 21. L'augmentation du temps de travail a été introduite début 2017 avec la première revalorisation de 1,2%, la seconde devant intervenir avant fin 2020. A noter également que l'augmentation du temps de travail avait été associée à diverses détériorations des revenus, comme par exemple la réduction des indemnités de week-end et de nuit et des allocations complémentaires pour enfants, de même que la suppression de l'augmentation annuelle de 2017.

Donc si la revalorisation de 1,2 % accordée dès avril représente une somme non négligeable pour les employés, elle ne peut être considérée comme un geste de remerciement spécifique et suffisant pour la situation hors norme vécue par une partie du personnel dans le cadre de la crise du coronavirus.

Une gratification spécifique s'impose.

Le second volet de la recommandation PVS concerne l'avenir, car vous l'avez entendu, si les difficultés d'approvisionnement en matériel de protection ont fait la Une des journaux, la difficulté à trouver du personnel soignant en suffisance et plus particulièrement du personnel infirmier spécialisé, a été régulièrement déplorée. Elle a même été un facteur limitant majeur à l'extension des unités de soins intensifs pendant la crise.

D'ailleurs depuis plusieurs années la Suisse dépend des forces de travail venant des pays limitrophes pour faire face à ses besoins en personnel soignant et à l'avenir les besoins vont encore augmenter fortement en raison du vieillissement de la population.

De plus les institutions de soins doivent également consacrer des sommes conséquentes à l'engagement de personnel intérimaire, à des procédures de recherche et d'engagement de nouveau personnel, sans compter les coûts liés aux pertes de compétences lors de démission.

Le Conseil fédéral et le Parlement sont en train de prendre la mesure de la pénurie annoncée, aujourd'hui déjà 11000 postes ne sont pas pourvus en Suisse. C'est pourquoi ils envisagent des mesures conséquentes pour former plus de personnel de soins, mais ces mesures seules ne suffiront pas.

Une réponse complémentaire et plus efficace est de maintenir en emploi le personnel formé et expérimenté, qui actuellement quitte trop précocement sa profession. Les raisons invoquées de ces départs sont la fatigue psychique et physique, le manque de valorisation, le manque d'autonomie, les horaires et le salaire. Les remèdes pour contrer cet épuisement et la perte de ressources et de compétences sont multiples, l'Association Suisse des Infirmières et Infirmiers (ASI) l'a encore rappelé en avril aux parlementaires fédéraux. Or, la plupart de ces remèdes sont aux mains des cantons.

C'est pourquoi, il est impératif de reprendre au niveau de notre canton aussi les réflexions sur les conditions-cadre de travail dans les institutions de soins, comme par exemple l'amélioration de la conciliation de la vie familiale et professionnelle, l'élaboration de plans de carrière, l'augmentation de la dotation infirmière, la question de l'autonomie, de la reconnaissance de la pénibilité du travail des soins et du salaire afin de permettre aux soignants de prolonger leur vie professionnelle au-delà des 10 à 15 ans trop souvent observés aujourd'hui. L'objectif est de bénéficier à l'avenir d'un personnel qualifié en suffisance pour faire face aux besoins en soins de santé de la population.

Nous l'avons vu, le personnel soignant est indispensable au système de santé, il contribue par ses prestations à améliorer la capacité en santé de la population, à prévenir de douloureuses et coûteuses complications et à faciliter sa réadaptation lors de maladie ou accidents. Investir dans un personnel de santé compétent, c'est investir pour une meilleure qualité de vie de chacun des membres de notre société.

Pour le groupe PopVertsSol c'est dans ce sens que les conditions-cadres de travail dans les institutions de soins doivent être rapidement réfléchies.

Concernant l'amendement du groupe socialiste, le groupe PVS reconnaît la nécessité de corriger les inégalités salariales flagrantes et donc la nécessité de revaloriser aussi les nombreux métiers de l'ombre sous-rémunérés, majoritairement assumés par des femmes.

Dans ce sens une partie du groupe PVS soutiendra l'amendement du parti socialiste. Une partie de notre groupe par contre s'y opposera ou s'abstiendra, estimant que l'amendement fragilise la mise en œuvre de la recommandation et surtout occulte la problématique très spécifique de la pénurie grandissante du personnel soignant.

Dans tous les cas, nous vous invitons à donc accepter la recommandation, amendée ou non.